

## COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 30 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le trente mars à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour la Réalisation d'Aménagements Hydrauliques (SIRAH), dûment convoqué, s'est réuni au foyer rural de la commune du Châtelet, sous la présidence de M. AUPETIT Fabrice, Président.

Nombre de membres en exercice : 31

Date de la convocation : 23 mars 2021

Nombre de membres présents : 19

Vote : 20

Secrétaire de séance : MME BOUVAT-MARTIN Catherine

Nombre de pouvoirs : 1

### Présents :

- CDC ABC : M. CHAMPAGNE Dominique (Lignières) ; Mme JACQUIN-SALOMON Maryse (Chambon) ; M. MANSEEN Alain (La Celle Conde) ; Mme WOSNIAK Angélique (Villecelin).

- CDC Berry Grand Sud : M. AUPETIT Fabrice (Beddes) ; M. ALADENISE Pascal (Rezay) ; M. BARRET Patrice (Le Châtelet) ; M. BISSON Patrick (Ineuil) ; MME BOUVAT-MARTIN Catherine (Préveranges) ; M. CHAGNON Bruno (Reigny) ; M. DESABRES Claude (Châteaumeillant) ; M. DESIRE Guillaume (Ids St Roch) ; M. DURAND Gérard (St Saturnin) ; M. FRAULAUD Jacques (Culan) ; M. HERAULT Gilles (Ardenais) ; M. LEJOT Pascal (Maisonais) ; MM LERUDE Florence (Sidiailles) ; M. THOMAS François (St Jeanvrin) ; M. VAN COSTER Rémy (Loye sur Arnon).

### Absents :

- CDC Pays d'Issoudun : M. LEBRERO Roger (Chézal Benoît).

- CDC ABC : M. BEDOILLAT Gérard (Vcnesmes) ; Mme HUE Isabelle (Montlouis) ;

- CDC Berry Grand Sud : M. BONNEAU Jacky (St Maur) ; Mme BOUCHEROLLES Valérie (St Pierre les Bois) ; M. CLEMENT Fabien (Vesdun) ; M. MASSOT Sylvain (St Christophe le Chaudry) ;

- CDC Coeur de France : M. COLLIN Pascal (Marçais).

**Absents excusés :** M. BONNET Michel (St Baudel) ; Mme BRAUTIGAM Margot (Touchay) ; M. GORGE Jean-Pierre (Morlac) ; Mme SOUPIZON Manon (St Hilaire en Lignières)

**Pouvoir :** M. BONNET Michel a donné pouvoir à M. CHAMPAGNE Dominique.

### ORDRE DU JOUR :

- Compte-rendu du comité syndical du 17 décembre 2020
- Délibération concernant le Compte de Gestion 2020
- Délibération concernant le Compte Administratif 2020
- Délibération concernant l'Affectation du Résultat 2020
- Délibération concernant le montant de la redevance par habitant pour l'année 2021
- Délibération concernant le vote du budget primitif 2021
- Délibération concernant la durée d'amortissement pour les droits du logiciel
- Questions diverses

Monsieur le Président ouvre la séance à 10h00.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir respecter une minute de silence, en hommage à Monsieur Gérard Lejeune, délégué titulaire, décédé en février dernier.

Il remercie la municipalité de la commune du Châtelet pour le prêt de la salle, ainsi que les membres du comité syndical pour leur présence.

Il demande s'il y a un candidat au poste de secrétaire de séance. Mme BOUVAT-MARTIN Catherine est proposée au poste de secrétaire de séance. A l'unanimité, Mme BOUVAT-MARTIN Catherine est élue secrétaire de séance.

## COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 17 DECEMBRE 2020

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a des observations concernant le compte rendu de la réunion du 17 décembre 2020. Aucune observation n'étant soulevée, le compte rendu du comité syndical est donc adopté à l'unanimité.

## DÉLIBÉRATION CONCERNANT LE COMPTE DE GESTION 2020

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Considérant les éléments suivants le Comité :

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme, par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Compte de gestion 2020 du SIRAH sur l'Arnon est soumis au vote :

- 20 pour
- 0 contre
- 0 abstention

A l'unanimité, le compte de gestion 2020 est adopté.

## DÉLIBÉRATION CONCERNANT LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020

M. AUPETIT sort de la salle durant le vote de ce Compte Administratif 2020.

Le Comité réuni sous la présidence de M. HERAULT, Vice-Président délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par le Receveur après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Budget principal	Opérations de l'exercice		Résultats de l'exercice	Résultats reportés n-1	RESULTATS de clôture
	DEPENSES	RECETTES			
<b>FONCTIONNEMENT</b>	52 420,49 €	40 213,46 €	-12 207,03 €	114 672,57 €	102 465,54 €

<b>INVESTISSEMENT</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €	441,08 €	441,08 €
<b>Total</b>	<b>52 420,49 €</b>	<b>40 213,46 €</b>	<b>-12 207,03 €</b>	<b>115 113,65 €</b>	<b>102 906,32 €</b>
Solde des restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Excédent net disponible</b>					<b>102 465,54 €</b>

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°) Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signés au registre des délibérations :

- CDC ABC : M. CHAMPAGNE Dominique (Lignières) ; Mme JACQUIN-SALOMON Maryse (Chambon) ; M. MANSEEN Alain (La Celle Conde) ; Mme WOSNIAK Angélique (Villecelin).

- CDC Berry Grand Sud : M. ALADENISE Pascal (Rezay) ; M. BARRET Patrice (Le Châtelet) ; M. BISSON Patrick (Ineuil) ; MME BOUVAT-MARTIN Catherine (Préveranges) ; M. CHAGNON Bruno (Reigny) ; M. DESABRES Claude (Châteaumeillant) ; M. DESIRE Guillaume (Ids St Roch) ; M. DURAND Gérard (St Saturnin) ; M. FRAULAUD Jacques (Culan) ; M. HERAULT Gilles (Ardenais) ; M. LEJOT Pascal (Maisonnais) ; MM LERUDE Florence (Sidiailles) ; M. THOMAS François (St Jeanvrin) ; M. VAN COSTER Rémy (Loye sur Arnon).

### **DÉLIBÉRATION CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT 2020**

Le Comité syndical décide d'affecter l'excédent de fonctionnement et d'investissement de clôture comme suit :

- 102 465,54 € au compte 002 " Excédent antérieur reporté " de la section de fonctionnement.
- 441.08 € au compte 001 " Excédent antérieur reporté " de la section d'investissement.

L'affectation du résultat 2020 du SIRAH sur l'Arnon est soumise au vote :

- 0 abstention
- 0 contre
- 20 pour

A l'unanimité, l'affectation du résultat proposée est adoptée

### **DÉLIBÉRATION CONCERNANT LE MONTANT DE LA REDEVANCE PAR HABITANT POUR L'ANNEE 2021.**

Vu la décision majoritaire du comité syndical de lancer un projet de contrat territorial, ce qui va engendrer des dépenses, notamment au niveau du personnel par la création d'un poste de chargé de mission,  
Vu les devis présentés par le président, relatifs aux travaux d'entretien sur l'Arnon sur la commune de Lignières,

Vu les derniers chiffres de l'Insee, démontrant une diminution constante de la population au niveau des communes du territoire,

Le président propose au comité syndical de fixer le montant de la contribution à 4 € par habitant, soit une augmentation de 1 € par rapport à l'année précédente.

La répartition s'effectuerait comme suit :

	NB de Communes	Nb d'habitants	Cotisation par habitant	Cout total par CC
CC Berry Grand Sud	22	9 116	4,00	36 464
CC Pays d'Issoudun	1	839	4,00	3 356
CC Cœur de France	1	292	4,00	1 168
CC ABC	7	3 047	4,00	12 188
<b>Total</b>	<b>31</b>	<b>13 294</b>	<b>4,00</b>	<b>53 176</b>

Monsieur le président soumet la proposition ci-dessus au vote.

Après en avoir délibéré, le comité syndical émet un avis favorable à la majorité des membres présents avec

- 18 pour
- 1 abstention : M Desabres
- 1 contre : Mme Lerude

### **DÉLIBÉRATION CONCERNANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

Le Comité Syndical, après présentation du projet de budget pour 2021 par le Président, décide de voter celui-ci à la majorité (0 contre ; 1 abstention (Mme Lerude) ; 19 pour), dont la balance s'établit comme suit :

BUDGET 2021	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	188 496.00 €	188 496.00 €
INVESTISSEMENT	37 801.00 €	37 801.00 €
ENSEMBLE	226 297.00 €	226 297.00 €

## DÉLIBÉRATION CONCERNANT LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Le Président informe le comité syndical qu'il est nécessaire de fixer des durées d'amortissement sur les immobilisations du syndicat.

Il présente la proposition du trésorier ci-dessous :

- 2 ans pour les dépenses liées aux droits des logiciels, dont la valeur d'amortissement à comptabiliser est de 2 359,44 € ;

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité accepte la proposition du trésorier.

## QUESTIONS DIVERSES

## DÉLIBÉRATION CONCERNANT LE LANCEMENT D'UN CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES

Monsieur le Président expose au comité syndical la possibilité de lancer une démarche de contrat territorial, qui est un outil de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et qui permet le financement d'actions visant à la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Ce contrat débute par une phase préparatoire, puis il est signé pour trois ans et peut être reconduit pour une durée de trois ans.

Les actions de cette démarche (phase préparatoire et mise en œuvre du contrat) sont accompagnées par une aide pouvant aller jusqu'à 80 % des dépenses, via des financements de l'Agence de l'Eau, de la Région Centre Val de Loire et du Département du Cher, notamment pour le recrutement d'un chargé de mission Rivières à temps plein.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à la majorité des membres présents avec 19 voix pour et 1 contre (Mme Lerude) de :

- valider l'engagement dans une démarche de contrat territorial et pour cela demander la présélection du territoire auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ;
- lancer les différentes étapes, nécessaires à la préparation du contrat, notamment concernant le recrutement d'un chargé de mission ;
- autoriser le président à solliciter les subventions liées à cette démarche et à signer tous documents nécessaires à l'exécution des premières étapes de ce projet ;
- inscrire les sommes nécessaires au budget.

Le Châtelet, le 30 mars 2021

Le Président,



BRUNO AUPETIT

